

Ce dossier est destiné aux membres du jury et peut être déposé du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h sur RV à la galerie.

La veille des délibérations, nous vous demanderons d'apporter une œuvre originale, laquelle sera exposée durant toute la durée du jury (48h).

### PRÉSENTATION

#### Pour les étudiants et jeunes diplômés

Les candidats sont nombreux, et les membres du jury doivent pouvoir consulter votre dossier facilement:

- pas de DVD : des **documents papier**
- pas de feuilles volantes : les documents doivent être **reliés entre eux**, insérés par exemple dans un classeur, ou un protège-documents, de manière à ce que les membres du jury puisse le feuilleter.

#### Pour les professionnels

- les consignes sont identiques mais vous pouvez apporter un catalogue d'exposition.

### CONTENU

Votre dossier doit **rendre compte de votre travail et présenter votre projet**, même si celui-ci changera forcément d'ici la date de votre exposition.

Vous y mettrez :

- **une note d'intention**
- **des textes** concernant votre travail, par exemple, écrits de vos professeurs ou articles de presse pour les artistes qui ont déjà exposé.
- **un curriculum vitae** (nom, adresse, tel, mail, site, date de naissance, formation, expositions)
- **des visuels** légendés de vos œuvres, présentant tous les aspects de vos travaux, pour renseigner au mieux les membres du jury.

Votre dossier doit aussi contenir les éléments justifiant de vos droits à exposer dans la galerie :

- **carte d'étudiant**, le cas échéant
- photocopie de votre **diplôme** pour les jeunes diplômés
- attestation d'**inscription à la Maison des artistes** pour les professionnels

Votre dossier devra refléter les divers aspects de votre travail, et contenir les documents justifiant de vos droits à exposer en tant qu'étudiant, jeune artiste, ou professionnel.

*Les renseignements sur ces catégories, ainsi que sur le déroulement et les conditions de l'exposition sont consignés dans le document intitulé : «exposer à la GALERIE DU CROUS DE PARIS», consultable sur le site du CROUS [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr) ou sur le blog [www.culture-crous.paris](http://www.culture-crous.paris)*